Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260706-2026070602-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

—

COMMUNE DE DIRINON

—

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

N° Délibération : 2026070602
Date de convocation : 28/06/2026
Date d'affichage : 10/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	18
Votants	19

Vote	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ	A DEROZE-SIMERAY	M. PEDEN	B. BOUHIER	D.SALIOU
B. GAVARD	A. COLIN	N. FLOCH	S. LAIZET	S. MEVEL
F. PAYET	B. BRILLAULT	A. LE ROUX	L. HEULIN-COJEAN	L. KERDONCUFF-LANCHEZ
P. PRÖNNICKE	A. MADEC	M. BUES	M. LAHAYE	

Absents : Mme Aline DEROZE-SIMERAY
Pouvoirs : Mme Aline DEROZE-SIMERAY à Mme Brigitte BOUHIER

Secrétaire de séance : Maël PEDEN

B-1-5-1 Budget annexe Multi-Accueil, décision modificative budgétaire N°1/2026

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager une campagne de gros travaux d'entretien et d'investissement dans le bâtiment, propriété communale, qui abrite la Halte-Garderie « Les Mésanges ».

Les travaux sont estimés à 78 000 euros maximum et vont faire l'objet de soutiens financiers de la CAF, du CD 29 et de la CAPLD. Le plan de financement HT se présente comme suit :

Financeur	%	Montant
CAF	46,15%	30 000,00 €
Conseil départemental 29	23,08%	15 000,00 €
C.A.P.L.D., Fonds de concours	10,77%	7 000,00 €
Commune de Dirinon, reste à charge	20,00%	13 000,00 €
		65 000,00 €

Les éléments n'étant pas connus en début d'année, l'opération n'a pas été intégrée au budget primitif 2026.
M. le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à effectuer une décision modificative budgétaire (n°1/2026) sur le budget annexe Multi-Accueil afin d'intégrer les dépenses et les recettes afférentes à cette opération. Les nouvelles inscriptions comptables sont :

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260706-2026070602-DE

En section de fonctionnement :

- Dépenses nouvelles : chapitre 012, article 615221 : + 17 000 euros
- Virement à la section d'investissement : + 3 000 euros
- Recettes nouvelles : chapitre 74, article 74741 : + 20 000 euros

En section d'investissement :

- Dépenses nouvelles : chapitre 21, article 21351 : + 55 000 euros
- Recette nouvelle : chapitre 13, article 1321 : + 30 000 euros
- Recette nouvelle : chapitre 13, article 1323 : + 15 000 euros
- Recette nouvelle : chapitre 13, article 13251 : + 7 000 euros
- Virement de la section de fonctionnement : + 3 000 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise M. le Maire à effectuer la décision modificative présentée ci-dessus.**

Le Maire,
Guillaume BODENEZ

Le secrétaire de séance,
Maël PEDEN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).